



Sites Natura 2000 « Dunes et côtes de Trévignon » ZSC FR5300049 et ZPS FR5312010

Compte-rendu du Comité de Pilotage Validation du Document d'Objectifs 18 Février 2014 - 9h - Fouesnant (salle du Conseil municipal, Mairie)

Ordre du jour

- Bilan de l'élaboration du Docob : études et concertation
 - Rappel : Tome 1, Etat des lieux du site
 - Examen et validation du Tome 2 : diagnostic et proposition de gestion
 - Perspectives 2014 : opérateur, présidence, animation
-

Participants

NOM	STRUCTURE - FONCTION
Olivier LE NEZET	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne, Président
GERALD HUSSENOT	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne, Secrétaire général
Marc BIGOT	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, secrétaire général
Jehane PRUDHOMME	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne, chargée de missions Natura 2000 Penmarc'h
Jacques SOHIEZ	Comité départemental de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
Marcel HERVE	Association des pêcheurs plaisanciers de Trévignon
Paul MAREC	Fédération française d'études et de sports sous-marins, Comité départementale du Finistère, Vice-président
Patrice PETIT DE VOIZE	Fédération française d'études et de sports sous-marins, Comité départementale du Finistère, chargé de missions
Jean-René COULIOU	Collectif des plaisanciers et pêcheurs plaisanciers de la Baie de la Forêt, Président
André DUVAUX	Fédération Chasse sous-marine passion, suppléant
Olivier PONCELET	Nautisme en Finistère, chargé de missions
Charlotte BADOUEL	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne sud, chargée de missions
Gaëlle BEERGUNNOT	Agence des aires marines protégées, chef de l'antenne Atlantique
Gwenal HERVOUET	Conservatoire du littoral, délégué adjoint
Thomas BODEWWEL	Conseil général du Finistère, Service espaces naturels et paysages
Sandrine DERRIEN	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
Sami HASSANI	Océanopolis, Laboratoire d'études des mammifères marins, chef de service
Gaétan GUYOT	Bretagne Vivante
Michel BEUCHER	Bretagne Vivante
Catherine CHEBAHI	Bretagne Vivante
Jean-Pierre BRIATTE	Bretagne Vivante
Jean-Pierre COTTEN	Représentant des agriculteurs de Trévignon
Alain VANACKER	Fédération française de la randonnée pédestre, Comité départemental du Finistère
Frédéric DISSERBO	Fédération des chasseurs du Finistère, Services techniques
Gaëlle BAILLY	Préfecture maritime de l'Atlantique, chef du bureau environnement marin
Loïc LAISNE	Préfecture maritime de l'Atlantique
Lionel GIMONT	Préfecture du Finistère, DALP/BCV
Jacques GUILLOU	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) / Direction à la mer et au littoral (DML), Unité des affaires maritimes de Concarneau
Pauline LECLERC	Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Finistère, correspondante départementale des sports de nature
Pascale GUEHENNEC	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) / Direction à la mer et au littoral (DML), chargée de domaine en environnement maritime
Michel LEDARD	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), chargé de missions
Jean-Claude SACRE	Commune de Trégunc, Maire
Martin DE BAETS	Commune de Trégunc, chargé de missions Natura 2000 Trévignon
Roger LE GOFF	Commune de Fouesnant, Maire
Laure CARAMARO	Commune de Fouesnant, Adjointe
Pascal RAGOT	Commune de Fouesnant, chargé de missions Natura 2000 Glénan
Bruno QUILLIVIC	Commune de Concarneau, Adjoint

Remarque préliminaire

Afin de limiter les sollicitations des acteurs locaux et usagers des sites Natura 2000 de Trévignon et des Glénan, communs pour la plupart aux comités de pilotage (COFIL) des deux sites, les deux COFIL se sont tenus conjointement. Les spécificités de chaque site ont cependant été présentées distinctement. Le présent compte-rendu rapporte les échanges communs aux deux sites ou spécifiques au site de Trévignon.

Compte-rendu des échanges

1) INTRODUCTION

M. Laisné rappelle le contexte Natura 2000 du point de vue de la Préfecture maritime, qui concerne toute la façade Atlantique et qui associe tous les acteurs locaux et usagers des sites. S'il ne s'agit pas de sanctuariser les sites Natura 2000, il y a bien un objectif de conservation à atteindre sur ces sites, pour protéger un patrimoine commun. Tout le monde doit faire des efforts pour protéger ce patrimoine pour les générations futures, tout en gardant une cohérence nationale et européenne, garantie en France par l'Agence des aires marines protégées (AAMP).

M. Sacré félicite les chargés de mission qui ont fourni un très gros travail. Il salue également la concertation qui a associé l'ensemble des partenaires locaux. M. Sacré informe le COFIL que la commune de Trégunc est prête à poursuivre son rôle d'opérateur local et que son maire reste candidat à la présidence du COFIL.

M. Gimont rappelle que le Préfet du Finistère reste attaché au succès de la démarche Natura 2000 et salue l'implication des collectivités, qui a permis la réalisation du DOCOB présenté aujourd'hui.

Mme. Beergunnot ajoute que l'AAMP a vocation à continuer à travailler avec les structures animatrices de Natura 2000, avec un souci de mutualisation et d'une vision à l'échelle de la façade des mesures qui pourraient être mises en œuvre. L'AAMP apportera un fort soutien en termes de méthodologies et d'acquisition de connaissances, dans une logique de co-animation des sites Natura 2000 avec les structures historiquement en charge de leur gestion.

M. Ledard rappelle qu'il y a peu de DOCOB finalisés sur les sites Natura 2000 en mer, le dernier étant celui de la rade de Brest. Sur le milieu marin, la connaissance n'est pas toujours au rendez-vous, ce qui explique les délais de réalisation des DOCOB. La tâche fût complexe, M. Ledard félicite également les chargés de mission qui ont réalisé un gros travail. Les délais fixés étaient malgré tout assez contraignants, ce qui explique la rapidité d'exécution de la dernière phase d'élaboration du DOCOB, à savoir la proposition de mesures, qui aurait peut-être pu nécessiter un peu plus de concertation. Les services de l'Etat ont notamment un certain nombre d'observations à faire en termes de corrections, précisions ou clarifications de certaines informations, que M. Ledard se propose d'exposer de manière synthétique avant de poursuivre (diaporama joint). Ces remarques sont les suivantes, de manière générale :

- volet règlementaire : de nouveaux textes ont vu le jour durant l'élaboration du DOCOB, qu'il convient d'intégrer au document : interprétation de la mise en œuvre de la circulaire du 30 avril 2013 et rôle de

l'AAMP et des Comités des pêches ; fiche de révision du périmètre, présente dans les DOCOB terrestres mais pas utile pour les sites marins car le réseau Natura 2000 en mer apparaît satisfaisant et en voie de stabilisation, il n'est pas envisagé d'extension à l'heure actuelle ; charte Natura 2000 à préciser car elle est indispensable dans le DOCOB puis à approfondir en animation du DOCOB ;

- rôle des acteurs en phase d'animation : rôle de l'Etat en matière de police, fiche « Collaboration avec l'Etat » à supprimer, cette collaboration étant évoquée à de multiples reprises dans le DOCOB, une fiche spécifique n'est pas opportune, l'opérateur Natura 2000 devra se positionner dans un rôle d'alerte des services de l'Etat qui a son propre plan de contrôle ;
- cohérence du document par rapport aux autres politiques de l'Etat : politique de l'eau, Directive cadre stratégie milieu marin (DCSMM) ; Natura 2000 n'a pas vocation à se substituer à ces politiques, il convient de clarifier certains points à ce niveau dans le DOCOB ;
- protection des espèces : certains points comme le tir sont à revoir par rapport à la réglementation existante sur les espèces protégées ;
- lisibilité du document : sur l'acquisition de connaissances, beaucoup d'actions seront menées à une échelle supra site, par l'AAMP ; ceci est souvent précisé dans le DOCOB mais l'AAMP n'est pas toujours mentionnée.

M. Le Nézet interrompt M. Ledard pour demander si c'est une réunion technique ou pas aujourd'hui car tous les éléments ont déjà été transmis en septembre et janvier. Il ne comprend pas pourquoi la DREAL expose toutes ces remarques, qui auraient dues être formulées en temps et en heure et pas à ce COPIL de validation.

M. Ledard répond que les derniers éléments, à savoir les fiches actions complètes, n'ont été transmises que fin décembre pour examen en groupe de travail début janvier. Il ajoute que l'Etat doit sans doute faire son *Mea culpa* à ce niveau, mais les échéances fixées expliquent que l'Etat n'ait pas eu le temps d'examiner de manière approfondie le DOCOB avant ce COPIL. Il ajoute que rien n'est remis en cause sur le fond, il s'agit principalement de remarques de formes.

M. Le Nézet reste dubitatif et pense ne pas être le seul autour de la table.

M. Le Goff pense, au-delà de ces questionnements, qu'il faudra un certain nombre de discussions avec l'Etat, le CELRL et également du bon sens. Il prend l'exemple du ramassage des algues sur l'estran et le problème actuel, réglementaire, qui contraint à une demande d'autorisation systématique pour ces opérations. Il pense que le bon sens ne s'opère pas sur ce point et qu'il va falloir faire évoluer les choses. M. Le Goff rejoint les propos de M. Le Dard sur la qualité des eaux. Actuellement, les élus se perdent dans le millefeuille en la matière, qui fait quoi entre l'Agence de l'eau, le plan algues vertes, la conchyliculture, etc. Il demande une simplification des choses, d'éviter les superpositions, de partager les informations et de se faire confiance, avec un élément nouveau, l'arrivée de l'AAMP. Il est donc primordial de clarifier les choses et de déterminer qui fait quoi à l'avenir, sans oublier que derrière tout cela, il y a l'économie locale et donc des emplois, à concilier avec ces préoccupations environnementales.

M. Le Nézet partage ce point de vue, il a noté la confiance, la transparence, la transversalité, la connaissance, l'économie et le social. Il rejoint les questionnements sur le rôle à venir de l'AAMP et de l'Agence de la Biodiversité.

M. Le Goff laisse la parole à M. Ragot et M. De Baets, qui présentent l'ordre du jour et abordent le premier point, suivant le diaporama présenté en annexe.

2) BILAN DE L'ELABORATION DU DOCOB : CONCERTATION ET ETUDES

Aucune remarque.

3) RAPPELS SUR LE TOME I

Aucune remarque.

4) VALIDATION DU TOME II

Enjeux et objectifs de développement durable

M. Le Goff est globalement d'accord avec les éléments présentés mais il précise que ce n'est pas Natura 2000 qui va décider seul de l'avenir du territoire. Il y a aussi les schémas d'aménagements, SCOT et INTERSCOT, d'autres documents de planification dans divers domaines. Il y aura aussi des dossiers à intégrer comme le pacte d'avenir pour la Bretagne. Que veut-on pour la production primaire, agriculture et pêche, quel avenir pour nos ports de pêche ? Le débat, bien posé par la présentation faite, est effectivement un débat de société, avec ses questions d'éthique, certes, de véritables choix de société sont à faire, engageant l'avenir, notre responsabilité, économique, environnementale et sociétale. A nous d'avoir du courage, de l'audace, de nouvelles initiatives et être assez intelligents. Chacun doit apporter sa pierre à l'édifice, le littoral est très prisé, on ne pourra pas déplacer certaines activités inféodées au milieu marin.

M. Laisné rappelle l'importance des enjeux et priorités de conservation présentés, et l'importance de le comprendre et d'y adhérer. Natura 2000 n'est pas une politique contraignante en elle-même, sauf via le régime d'évaluation d'incidences, nécessaire pour certaines activités sur le site. Ces études d'incidences seront réalisées en fonction des priorités définies dans le DOCOB. Ces priorités engagent donc la vie du site Natura 2000.

Aucune remarque supplémentaire. Ce chapitre du tome II est validé.

Méthodologie d'analyse des impacts et de propositions de gestion, objectifs opérationnels

M. Briatte demande si à l'issue de tous ces choix, il y aura une force de police pour faire appliquer ces mesures.

M. Laisné répète que les priorités définies peuvent impliquer des contraintes, réglementaires, demandées par un gestionnaire au Préfet. Le dernier exemple est celui du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise (PNMI) qui a saisi le Préfet maritime pour encadrer la pratique du jet-ski autour de Molène. C'est bien l'autorité compétente en mer qui prendra cet arrêté et le fera respecter. Le Préfet maritime a demandé à la Direction interrégionale de la mer (DIRM) de recueillir auprès des gestionnaires d'aires marines protégées leurs besoins en matière de contrôle, pour servir de base à l'élaboration des plans de contrôles et la définition des priorités des différents services compétents en la matière. Ces opérations sont donc définies et coordonnées en mer par le Préfet maritime.

M. Le Goff rappelle le pouvoir de police spéciale des baignades et des activités nautiques du maire dans la bande des 300 m. Il évoque l'objectif opérationnel concernant la préservation des pollutions. Cette problématique dépasse le périmètre des sites Natura 2000, il faudra donc faire appel aux politiques plus globales existantes, notamment via l'Agence de l'eau et son nouveau plan de gestion.

Sur la gestion des phénomènes naturels, M. Le Goff rappelle que l'on est en plein dedans, l'actualité nous rappelle certaines choses sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise. Il est important par contre de garder la mémoire de ces événements pour mieux anticiper à l'avenir. Une chose est sûre, c'est qu'il faudra mettre en place une organisation de travail différente de celle d'aujourd'hui, retrouver de la proximité à ce niveau et garder en tête que l'intérêt général doit primer.

M. Hervouët précise que sur les propriétés publiques et inaliénables du Conservatoire du Littoral (CELRL), des gardes particuliers assermentés assurent la police sur le site, sur Trégunc en tous cas, pas encore aux Glénan. Le CELRL définit la réglementation sur ses sites, assure l'application des arrêtés municipaux pris en collaboration avec les collectivités. Ils travaillent également de concert avec les services de l'Etat, ONCFS et ONEMA. La police des sites est donc faite en concertation avec les propriétaires et les services de l'Etat.

Aucune remarque supplémentaire. Ce chapitre du tome II est validé.

Méthodologie de hiérarchisation des mesures de gestion

M. Bigot rappelle qu'effectivement, ce point n'a pas été vu en groupe de travail, il aimerait bien prendre le temps de l'analyse.

M. Laisné demande de prendre l'exemple des mesures de priorité forte sur la pêche professionnelle.

M. Couliou demande la même précision pour les mesures concernant la pêche de loisir.

M. Ragot propose d'examiner le tableau de synthèse sur la hiérarchisation des mesures de gestion, ci-joint en annexe.

M. Bigot rappelle le programme MAIA de spatialisation des zones de pêche, initié en collaboration avec les Comités des pêches, effectivement à poursuivre. Sur la pêche à pied ou en plongée, sur l'ormeau, un financement est prévu pour un suivi avec le Muséum d'histoire naturelle (MNHN). Sur les interactions des engins de pêche, oui, c'est un travail réclamé par tous. Il rejoint les priorités définies pour la pêche professionnelle.

M. Bodennec évoque la gestion de la fréquentation terrestre puis la protection des espèces, constatant la forte fréquentation du site et ses impacts sur les milieux et sur l'avifaune, en particulier sur la nidification, en baisse sur le site, du fait du dérangement. M. Ragot répond qu'effectivement, elle est prévue dans la mesure « *Mise en défens des habitats (TF2)* », de priorité moyenne car cette fréquentation est globalement bien encadrée même si des secteurs sont encore impactés et à traiter. D'autres mesures concernent le terrestre, l'entretien des milieux (TF4), la gestion de l'occupation et l'usage des sols (TF3). Concernant les espèces, M. Ragot explicite les mesures SP1 et SP2.

M. Le Goff ajoute qu'il faut aussi se préoccuper des espèces nuisibles et leur prolifération, au-delà de la fréquentation.

M. Laisné précise qu'il faut progresser, pour l'application de ce DOCOB, sur les travaux avec les différents partenaires. Le DOCOB de la rade de Brest a été validé la semaine dernière. En concertation avec les Comités des pêches, des zones d'action précises ont d'ores et déjà été entérinées. Il faut bien associer les partenaires pour définir à ce stade des actions précises.

M. Hussenot ajoute que la vie du site sera celle que le COPIL voudra bien lui donner, les choses ne sont pas figées. Ce COPIL fonctionne relativement harmonieusement, il est évident que les partenaires pêche doivent être totalement intégrés à la vie du site et la mise en œuvre des actions.

M. Le Goff rappelle que c'est bien l'esprit de l'allocution introductive de ce COPIL : partenariat et concertation, suivi des actions, amélioration des connaissances, enrichissement collectif, recherche d'une harmonie dans l'intérêt général, etc. Le DocOb fixe des objectifs qui doivent être validés aujourd'hui, la discussion sur l'évolution du site ayant naturellement lieu durant toute sa vie

Mme Badouel précise que le Comité Régional de la Conchyliculture souhaite voir reformuler les propos du DOCOB dans le diagnostic, sur les espèces invasives et sur la collaboration avec les services de l'Etat sur les évaluations des incidences. Concernant la conchyliculture, l'évaluation des incidences se fera à l'échelle du schéma des structures, pas à l'échelle de chaque exploitation, ce qui n'est pas clair dans le DOCOB, à revoir en conséquence.

M. Ledard ajoute que cette remarque fait partie des clarifications à apporter, demandées par l'Etat.

Mme Beergunnot précise, sur les mesures d'amélioration des connaissances concernant la pêche professionnelle, que des discussions sont en cours avec la profession pour poursuivre et améliorer le travail. Des projets de convention sont en cours avec l'AAMP et les Comités des pêches pour compléter les DOCOB et permettre en partie la mise en œuvre des analyses de risque sur la pêche, le tout dans une logique de mutualisation qui constitue un apport important de l'AAMP. Les actions comprendront de l'amélioration des connaissances, de la sensibilisation et le développement des approches participatives, que l'on retrouve dans les actions du DOCOB.

M. Hussenot ajoute qu'il faudra bien des financements pour mettre en œuvre ces mesures, ce qui impliquera là encore la définition de priorités et donc des évolutions par rapport aux priorités définies aujourd'hui. Il insiste sur le fait qu'il ne faudra pas tomber dans la contrainte réglementaire et les interdictions, sous prétexte qu'il n'y a pas de financements pour faire autrement.

M. Le Goff précise qu'il faudra aussi des maîtres d'ouvrage pour mettre en œuvre ces mesures. L'acte 3 de la décentralisation modifiera les domaines de compétences des uns et des autres, il faudra l'intégrer et l'on n'a pas de réponses aujourd'hui à qui fera quoi demain.

Mme Derrien ajoute que face à certains manques de connaissances, il faudra effectivement des études spécifiques, des moyens, mais aussi du temps car ces études ne peuvent être réalisées du jour au lendemain. Il faut se concentrer sur les activités les plus importantes, les problématiques récurrentes d'un site à l'autre, pour définir et mutualiser au mieux les besoins et priorités.

M. Le Goff est d'accord. Ce qui est défini aujourd'hui évoluera forcément. Ces actions correspondant à minima au temps d'une génération, c'est aussi le temps d'une économie et des moyens que l'on aura, de changements de comportements qui prennent du temps, etc. La réglementation seule n'est pas suffisante, la sensibilisation, les approches participatives ont une grande importance.

Ce chapitre du tome II est validé.

5) EXAMEN DES FICHES ACTION

Détermination et évaluation des interactions spatiales locales entre les zones de pêche embarquée et les habitats Natura 2000 (MH5)

M. Le Goff rappelle sur l'exposé de la fiche pêche professionnelle que ce travail ne pourra se faire qu'en étroite concertation avec la profession. Natura 2000 est avant tout un outil d'aide à la gestion, un lieu de concertation, pas une démarche où l'on impose des choses, sinon, cela ne fonctionnera pas. Avec la crise et les difficultés que connaît la pêche, il faut faire preuve de sagesse, adopter le bon ton et les bons lieux de discussion.

M. Bigot précise que le schéma est validé et le travail sera engagé très rapidement.

M. Laisné ajoute que ce travail sur la pêche professionnelle doit être organisé méthodiquement et mutualisé car cela concerne tous les sites Natura 2000. La DPMA a mis en place la démarche au niveau central, les comités régionaux et départementaux sont impliqués à leur échelle, avec l'appui de l'AAMP.

Mme Beergunnot précise que les fiches actions donnent l'impression qu'il faut effectivement améliorer la connaissance, d'abord par ces approches spatiales, entre activités, engins, états de conservation des habitats de manière à déterminer les impacts. Ce sont bien les fondements de la circulaire du 30 avril 2013. L'action proposée ici correspond bien à l'esprit de la circulaire mais elle devra bien être mise en œuvre dans ce cadre. Par les conventions en cours, cette action est prévue. Par contre, il manque dans la fiche la mention de l'AAMP pour sa mise en œuvre.

M. Ledard ajoute que cela fait bien partie des clarifications demandées, qu'il a commencé à exposer préalablement. Le fond n'est pas remis en cause, il faut par contre remettre l'action dans le contexte réglementaire de la circulaire et préciser le rôle des différents acteurs, ce qui manque un peu dans la fiche action actuelle.

Mme Beergunnot ajoute qu'en termes de calendrier, si l'action est programmée comme prioritaire et urgente, le site des Glénan pourra passer en priorité 1 dans le cadre des conventions précitées.

M. Le Goff ayant demandé au COFIL de prendre position sur le caractère prioritaire et urgent de l'action, le COFIL demande que le site des Glénan soit classé en priorité 1 dans le cadre des conventions précitées.

M. Ragot ajoute que si l'AAMP n'a pas été intégré à cette fiche, c'est parce qu'à l'époque de sa rédaction, rien n'était clair sur les rôles futurs de chacun. Il y a un mois encore, il ne savait même pas si son poste allait être reconduit et sous quelles conditions.

M. Couliou ajoute que pour son association de Pouldohan, le travail de cartographie est complet à 80-90 %. Mais deux obstacles demeurent. Tout le monde n'a pas répondu et la localisation des lieux est ignorée par les nouveaux arrivants, on ne peut se comprendre si l'on parle le même langage et vocabulaire.

M. Ragot précise que sur la pêche de loisir, on est sur des engins dormants, on va plutôt partir sur une approche « Habitats » en cartographiant les zones à enjeux puis en caractérisant la pêche de loisir sur ces seules zones, plutôt que d'essayer d'obtenir une cartographie exhaustive des zones de pêche.

M. Couliou demande la différence entre une charte et un contrat et si les associations seront habilitées à être partie prenante dans ces documents.

M. Ragot répond que ces questions seront abordées un peu plus tard dans l'ordre du jour de ce COFIL. M. Ledard précise tout de même que le contrat est essentiellement utilisé en milieu terrestre mais il est prévu son application en mer pour diverses actions, mouillages écologiques, etc. Ce contrat est rémunéré par l'Etat et l'Europe, en contrepartie d'une action précise du DOCOB, mise en œuvre par un porteur de projet.

M. Couliou demande si une plaquette de sensibilisation aux bonnes pratiques peut faire l'objet d'un contrat. M. Ledard répond que non, les contrats répondent à des actions techniques, cadrées par des cahiers des charges. D'autres volets financiers peuvent prendre en charge ces actions. Mais on est aussi dans un souci d'économie et de mutualisation, les outils de sensibilisation se prêtent bien à une mutualisation inter-sites, où l'AAMP a un rôle à jouer.

M. Le Goff précise qu'un contrat répond à une réalisation, un travail, alors qu'une charte correspond à un usage et un engagement moral en la matière.

M. Couliou pense qu'un certain nombre d'usages ne pourront évoluer que si une sensibilisation est réalisée en aval. Nous sommes dans des approches participatives, qui ont été appréciées mais cette participation doit être partagée par la base, M. Couliou n'a pas envie d'être déraciné des adhérents de l'association qu'il représente. Certains par exemple n'ont pas encore accès à Internet.

M. Ledard répond qu'il n'a pas dit qu'il n'y aura pas de financements pour la sensibilisation. Sur la mer, ce volet sera essentiel, beaucoup d'usagers ne sont pas fédérés en associations, on est vraiment dans le domaine

de l'individuel, il n'y a pas de propriété privée. Il illustre son propos par l'exemple et en particulier sur la pêche à pied. Le projet qui va démarrer sur le site des Glénan par exemple est essentiel à ce niveau.

Mme Beergunnot détaille le projet pêche à pied, dont le site des Glénan est un site pilote. Sur la plaisance, Mme Beergunnot entend bien le besoin, auquel on peut répondre par l'animation sur site et la création d'outils de sensibilisation. Sur ce dernier point, outre l'importance de bien sélectionner et adapter les messages aux différentes cibles, la mutualisation, peut-être à une échelle plus large que les 3 sites Natura 2000 du Finistère Sud, est également importante car de nombreuses activités sont communes à tous les sites. Avant de produire des documents techniques, il faut avoir une réflexion globale sur les messages, les cibles, les moyens, et ceci souvent à une échelle plus large que celle du site Natura 2000. L'exemple du programme Life en cours sur la pêche à pied est un bon exemple de cette nécessité de mutualisation à large échelle.

Amélioration des pratiques d'occupation et d'usage des espaces terrestres (TF3)

Aucune remarque.

Mise en défens ou aménagements spécifiques des secteurs de nidification et autres zones fonctionnelles pour l'avifaune, et limitation de la prédation (SP3)

M. Guyot souhaite que Bretagne Vivante soit citée en tant que partenaire dans les fiches actions, l'association s'étant fortement impliquée dans la rédaction du DOCOB, notamment par sa présence en groupes de travail et ses échanges réguliers avec le chargé de missions. M. De Baets répond qu'à partir du moment où l'association est spécifique à une mesure en question, on peut le mentionner.

M. Le Goff rappelle que par exemple derrière le mot « collectivités », toutes les structures sont concernées, quelque soit leur implication dans la mesure. M. Ragot ajoute que nommer chaque structure pourrait générer des oublis et des listes trop importantes. M. Laisné pense qu'il faut être pragmatique. Si la structure est pilote sur cette action, il faut la citer, sans que cela fasse ombre à d'autres.

M. Ledard répond que cette fiche est plus générale que les actions de Bretagne vivante sur le gravelot ou les sternes. Il faut laisser la porte ouverte à d'autres partenaires, sur d'autres programmes concernant d'autres espèces. On peut éventuellement citer dans la fiche les actions spécifiques de Bretagne Vivante en la matière.

M. Guyot évoque l'expérience conséquente de Bretagne Vivante en termes d'oiseaux marins, ceci mériterait d'être mis en valeur dans le DOCOB ((actions de l'OROM (Observatoire Régional des Oiseaux Marins), suivis sternes et gravelots). M. Ragot répond que dans l'état initial des sites, Bretagne Vivante est nommée à de multiples reprises, pour toutes les actions qu'elle mène. Aussi, le plan régional d'action sur le gravelot, porté par Bretagne Vivante, est limité dans le temps. On ne peut pas se permettre de citer dans un document aussi pérenne que le DOCOB, toutes les actions ponctuelles de ce type qui sont menées actuellement et seront terminées dans quelques années.

M. Guyot ajoute ensuite que les nombreuses inconnues citées dans le tome I concernant les oiseaux auraient pu être comblées en partie par des synthèses ou expertises menées par Bretagne Vivante. M. Ragot répond que le devis proposé par l'association sur ces questions n'a pas été retenu pour des raisons budgétaires.

Aucune remarque supplémentaire sur les autres fiches action. Ce chapitre du tome II est validé.

6) CONTRATS ET CHARTE NATURA 2000

M. Ledard explique que l'année 2014 est particulière puisque l'on passe à une nouvelle programmation de fonds européens. Ceci a mobilisé plus de temps que prévu, l'année sera donc plus compliquée pour la mobilisation des fonds sur les contrats Natura 2000, mais sans grandes inquiétudes toutefois.

M. Le Goff évoque également la nouvelle programmation de l'Agence de l'eau et des financements importants pour la protection de certains milieux comme les zones humides ou les estuaires, qu'il faudra aller chercher. M. Laisné acquiesce et prend l'exemple du financement à hauteur de 30 % d'une aire de carénage à Lanildut. Il faut travailler en réseau pour bien connaître ces possibilités.

Sur la charte, M. Laisné précise qu'il faut avancer là encore en réseau. Une charte existe dans le DOCOB de la rade de Brest, le PNMI en a une aussi, nous n'aurons pas de difficultés majeures à trouver des exemples récents car celle du Mont Saint-Michel est un peu ancienne.

M. Ragot répond que la difficulté n'est pas de trouver des engagements à proposer mais de les faire accepter ce qui nécessite du temps et de la concertation. Selon lui, il est impossible de construire une charte abouti en phase d'élaboration de DOCOB.

M. De Baets ajoute aussi que chaque site est spécifique, les engagements et recommandations d'une charte d'un site ne sont pas transposables si facilement à un autre site.

Aucune remarque supplémentaire. Ce chapitre du tome II est validé.

7) PERSPECTIVES ET QUESTIONS DIVERSES

Aucune remarque.

8) VALIDATION DU DOCOB, CANDIDATURE COMME OPERATEUR NATURA 2000

M. Le Goff remercie les chargés de mission, se félicite de la concertation. Le DOCOB sera une base de travail, il va falloir s'adapter, se réunir une ou deux fois par an avec tout le monde.

Par délégation de M. Sacré qui a du s'absenter, M. Le Goff soumet la validation du DOCOB du site « Dunes et côtes de Trévignon » au vote. Le DOCOB est adopté à l'unanimité (1 abstention).

M. Laisné remercie l'assemblée et précise qu'il a reçu la candidature des communes de Fouesnant et Trégunc comme opérateur local Natura 2000, respectivement des sites « Archipel des Glénan » et « Dunes et côtes de Trévignon ». Il demande si un autre membre des deux COPIL réunis est candidat à cette fonction puis procède au vote.

La candidature de la commune de Trégunc comme opérateur local du site Natura 2000 « Dunes et côtes de Trévignon » est retenue à la majorité, avec une abstention.

Il sera proposé au Préfet de valider ce vote.

M. Laisné rappelle que l'Etat a confié la gestion des sites Natura 2000 marins à l'AAMP. Mais il est prévu que les opérateurs historiques sur certains sites soient conservés, c'est le cas ici. L'AAMP appuiera donc techniquement les opérateurs locaux.

N'ayant plus d'autres remarques, la séance est levée à 13h.

Rapporteur : Martin De Baets

Le Président du COPIL du site Natura 2000 « Dunes et côtes de Trévignon »,
Olivier BELLEC,

Trégunc, le
Signature et cachet

ANNEXE :
Diaporama présenté au
COFIL du 18 février 2014

Bilan **Tome I** Tome II Perspectives animation

Validation du DOCOB : Tome I

Contenu réglementaire : Article R.414.1 du code de l'environnement :

Contenu	Tome	COFIL de validation
Habitats / espèces : Etat de conservation, exigences écologiques	I, Atlas	10/06/2013
Habitats / espèces : Localisation		
Habitats /espèces : Protections réglementaires et foncières		
Activités humaines : Caractérisation, impacts potentiels		

COFIL N2000 18 février 2014

Bilan **Tome I** Tome II Perspectives animation

Tome I

- ✚Présentation du réseau et du site Natura 2000
- ✚Etat des lieux écologique
 - Environnement physique et océanologique
 - Qualité des eaux marines
 - Inventaires et protections
 - Fiches habitats et espèces
 - Caractéristiques écologiques et répartition
 - Menaces et état de conservation
- ✚Etat des lieux socio-économique
 - Bassins versants
 - Contexte territorial du site
 - Occupations et usages des sols
 - Fiches activités
- ✚Références et annexes

COFIL N2000 18 février 2014

Bilan **Tome I** **Tome II** Perspectives animation

Validation du DOCOB : Tome II

Contenu réglementaire : Article R.414.1 du code de l'environnement :

Contenu	Tome	COFIL de validation
Habitats / espèces : Etat de conservation, exigences écologiques	I, Atlas	10/06/2013
Habitats / espèces : Localisation		
Habitats /espèces : Protections réglementaires et foncières		
Activités humaines : Caractérisation, impacts potentiels		
Enjeux et objectifs de développement durable	II	18/02/2014
Mesures de gestion prioritaires		
Cahiers des charges contrats Natura 2000		
Engagements faisant l'objet d'une charte		
Suivi et évaluation des habitats et espèces		

COFIL N2000 18 février 2014

Bilan **Tome I** **Tome II** Perspectives animation

Interdépendance des sites Natura 2000 du Finistère Sud

COFIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Enjeux socioéconomiques des sites Natura 2000

Pêche de loisir

Sports et loisirs nautiques et balnéaires

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Enjeux socioéconomiques des sites Natura 2000

Production primaire

Bassins versants

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Enjeux environnementaux du site Natura 2000 Glénan

- 13 habitats terrestres génériques Natura 2000 (16 habitats élémentaires)
- 11 espèces végétales terrestres protégées, dont 3 d'intérêt communautaire
- 98 espèces animales dont 2 ont justifié la désignation du site (reptiles)
- 5 habitats marins génériques Natura 2000 (15 habitats élémentaires)
- 3 espèces Natura 2000 de mammifères marins
- 140 espèces d'avifaune, dont 71 d'intérêt communautaire et 16 prioritaires sur le site

COPIL N2000 18 février 2014

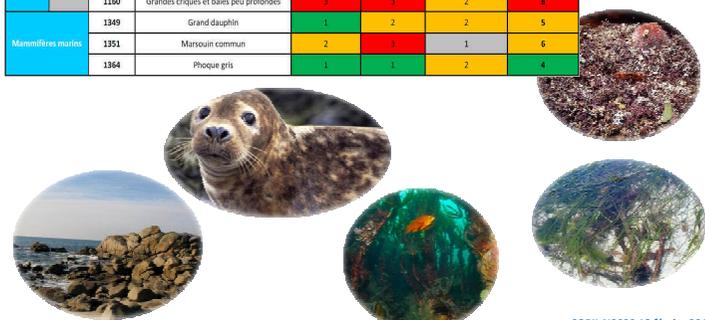
Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Enjeux environnementaux du site Natura 2000 Glénan

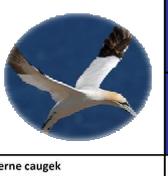
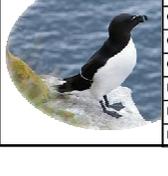
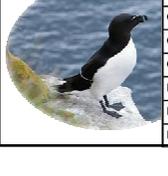
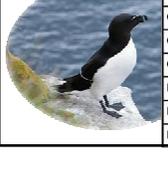
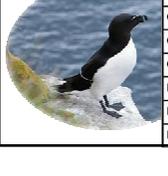
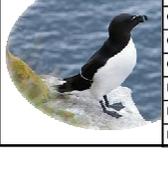
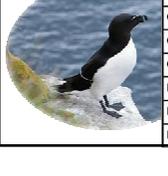
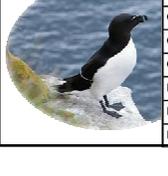
Habitats et espèces (Directive Habitats)		Etat de conservation européen biogéographique (2005-2006)	Etat de conservation nationale, domaine Atlantique (2007-2011)	Evaluation de la valeur du site pour l'habitat ou l'espèce (2007-2011)	Priorité de conservation	
Habitats dunaires	1210	Végétation annuelle des lasses de mer	3	2	2	7
	2110	Dunes mobiles embryonnaires	3	2	1	6
	2120	Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> (Dunes blanches)	3	2	1	6
	2180*	Dunes côtières à végétation herbacée (Dunes grises)	3	2	2	7
	2190	Dépans humides intradunales	3	2	2	7
	Non codifié	Durlet à <i>Brachypodium pinnatum</i> , Fourrés à <i>Cerfuis scoparius</i> et à liex européens, ronciers et prérâle-ronciers (Habitat du Narcisse des Glénan)	2	2	2	6
Habitats de falaises	1280	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	2	2	1	5
Habitats des grèves de galets	1220	Végétation vivace des cordons de galets	3	2	2	7
	1150*	Lagunes côtières	3	2	2	7
Habitats humides et saumâtres	1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> sp. et autres, espèces annuelles des zones boueuses et salicoles	2	2	1	5
	1330	Prés salés atlantiques (<i>Stachys Puccinelliatata maritima</i>)	2	2	1	5
	1410	Prés salés méditerranéens (<i>Juncoetalia maritima</i>)	2	2	1	5
Flore terrestre	-	Narcisse des Glénan	2	1	2	6
	-	Bourrache des dunes Destille des rochers	2	2	2	6
Reptiles	-	Lézards vert	2	2	1	5
	-	Lézards des murailles	1	1	1	3

COPIL N2000 18 février 2014

Habitats et espèces (Directive Habitats)			Etat de conservation européen biogéographique (2001-2006)	Etat de conservation national, domaine Atlantique (2007-2012)	Evaluation de la valeur du site pour l'habitat ou l'espèce (2007-2012)	Priorité de conservation	
Habitats marins	Roches	1170	Récifs (du médio et supralittoral + une partie de l'infralittoral)	2	2	3	7
	Muebles	1140	Replats boueux ou sableux exposés à marée basse	3	2	2	7
Habitats subtidés	Roches	1170	Récifs (d'une partie de l'infralittoral + le circalittoral)	2	2	3	7
	Muebles	1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	3	3	2	8
	Muebles	1160	Grandes enques et baies peu profondes	3	3	2	8
Mammifères marins		1349	Grand dauphin	1	2	2	5
		1351	Marsouin commun	2	3	1	6
		1364	Phoque gris	1	1	2	4



COPIL N2000 18 février 2014

	Note de cadrage		Statut de conservation "défavorable" ou "très défavorable"	Annexe I (Directive Oiseaux)	Espèce nicheuse	Enjeux spécifiques en Bretagne			
	nicheur	hivernant				Statut considéré		Effectif Bretagne	
					nicheur	hivernant	européenne	nationale	
	A	?					2,5%	30%	
	A						5%	100%	
	B							25%	
	C*							12%	
	B						8%	?	
	C	C*						51%	
	B							32%	
	C*						7%	44%	
	B							25%	
	B	?							
	A	?						75%	
	A	?						95%	
	B	?						53%	
	B	C*							
	C						14%	?	
	B							59%	

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Enjeux environnementaux du site Natura 2000 Trévignon

-  **14 habitats terrestres génériques Natura 2000 (17 habitats élémentaires)**
-  **5 habitats marins génériques Natura 2000 (16 habitats élémentaires)**
-  **3 espèces Natura 2000 de mammifères marins**
-  **68 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont 13 prioritaires sur le site**



COPIL N2000 18 février 2014

Enjeux environnementaux : site de Trévignon

	Etat de conservation à l'échelle biogéographique Atlantique	Evaluation de la valeur du site		Priorité globale de conservation	
		Europe	France		
	4030 Landes sèches européennes	3	2	1	6
	8220 Pentes rocheuses siliceuses / Roches siliceuses	2	2	1	5
	1210 Végétation annuelle des lasses de mer	3	2	2	7
	2110 Dunes mobiles embryonnaires	3	2	1	6
	2120 Dunes mobiles à Ammophila arenaria (Dunes blanches)	3	2	1	6
	2130* Dunes côtières à végétation herbacée (Dunes grises)	3	2	2	7
	1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	2	2	2	6
	1220 Végétation riveuse des cordons de galets	3	2	2	7
	1150* Lagunes côtières	3	2	1	6
	1310 Végétation pionnière à Salicornia sp. et autres, végétaux annuels des zones boueuses et sableuses	2	2	2	6
	1330 Prés salés atlantiques (Salicornia europaea/maritima)	2	2	2	6
	1410 Prés salés méditerranéens (Sarcocornia maritima)	2	2	1	5
	3110 Enns oligotrophes sans ou minimes des plaines sablonneuses	3	3	1	7
	3160 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamon et Hydrocharitum	3	1	1	5
	1831 Plateau nageant	2	2	2	6
	1083 Lucarne cef-croant	2	1	2	5
	1078 Ecaille divine	2	1	2	5
	1088 Grand caprinome	2	2	2	6
	1166 Triton-croix	2	1	2	5
	1355 Louve d'Europe	2	1	2	5

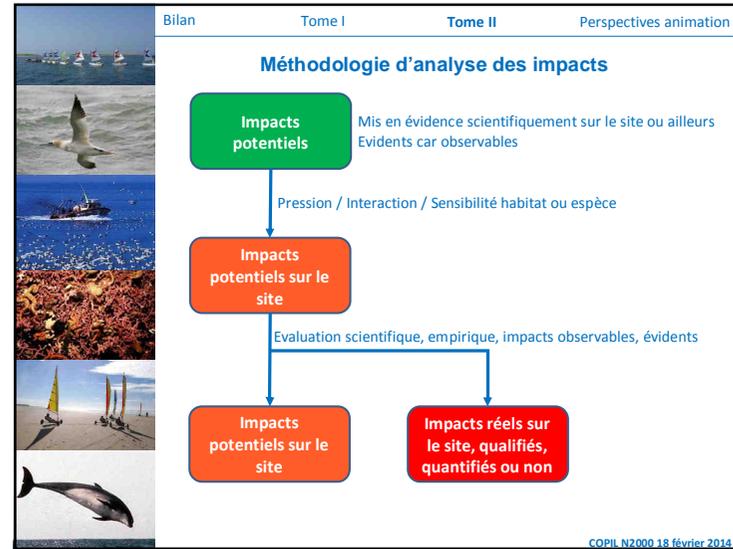
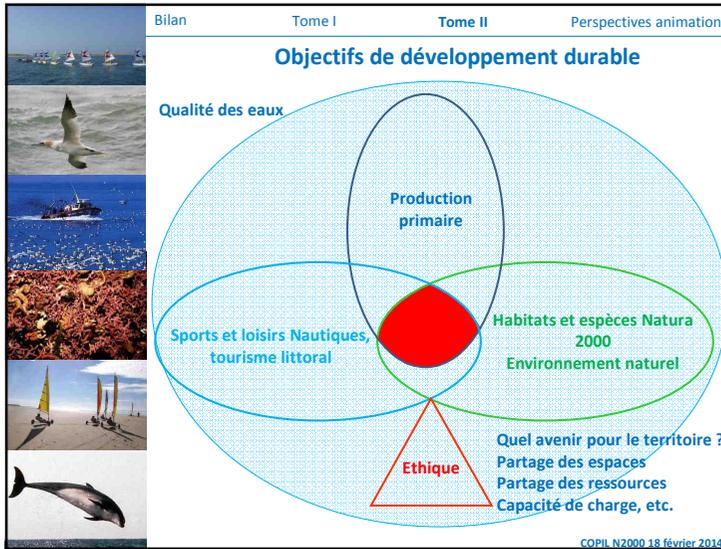
COPIL N2000 18 février 2014

Habitats marins	Rocheux		Récifs			
	1170	1140	2	2	2	6
Meubies	1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	3	2	2	7
	1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	3	3	3	9
	1160	Grandes criques et baies peu profondes	3	3	2	8
Mammifères marins	1349	Grand dauphin	1	2	1	4
	1351	Marsouin commun	2	3	1	6
	1364	Phoque gris	1	1	1	3

COPIIL N2000 18 février 2014

	Note de cadrage Natura 2000		Statut de conservation "défavorable" ou "très défavorable"	Annexe I (Directive Oiseaux)	Espèce nicheuse	Enjeux spécifiques en Bretagne				
	nicheur	hivernant				Statut considéré			Effectifs Bretagne d'importance :	
					nicheur	hivernant	migrateur	internationale	européenne	nationale
Sterne caugek	A ⁺	B							2,5%	30%
Sterne de Dougall	A ⁺								5%	100%
Sterne pierregarin	B ⁺									25%
Gravelot à collier interrompu	C ⁺									12%
Butor étoilé		B							3%	?
Grèbe esclavon		B							8%	?
Phragmite aquatique	?	(migrateur)						?	?	?
Plongeon imbrin		B							7%	44%
Blongios nain	C									
Sarcelle d'été	C									
Hirondelle de rivage	C								peu commune sur la façade atlantique	
Bernache cravant	C								14%	?
Bécasseau violet		B								59%

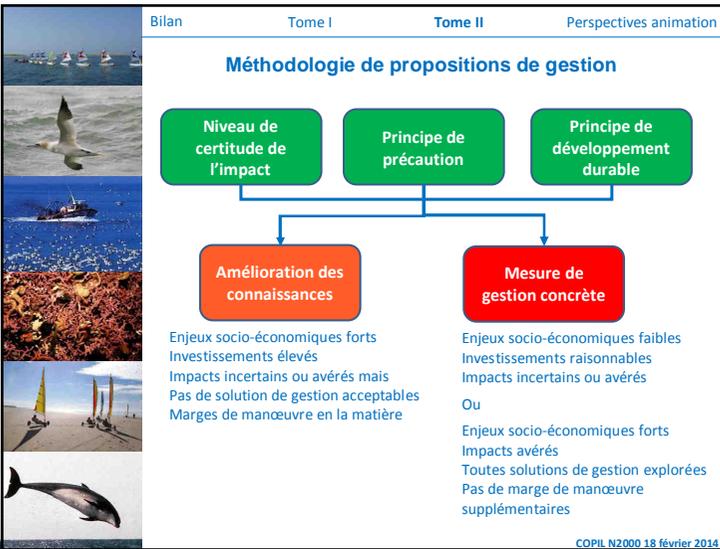
COPIIL N2000 18 février 2014



Résultats : matrice des impacts potentiels ou réels

Habitats, espèces		Pressions		Activités		Impacts potentiels ou réels	
Code	Description	Indicateur	Observation	Indicateur	Observation	Indicateur	Observation
Objectifs opérationnels							
Habitats naturels							
1001	Préserver des pollutions les habitats, espèces et activités humaines du site Natura 2000	PO	Gestion spécifique des pollutions				
1002	Concilier durablement les occupations et usages des sols avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000	MF	Fréquentation maritime et usages des fonds marins				
1003	Concilier durablement la fréquentation de loisir du site et les pratiques associées avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000	TF	Fréquentation terrestre et usages des sols				
1004	Promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000	MH	Exploitation des ressources halieutiques				
1005	Garantir la pérennité des capacités d'accueil du site pour l'avifaune et les espèces animales Natura 2000, par la préservation de ces espèces et de la fonctionnalité de leurs habitats	SP	Gestion spécifique des espèces				
1006	Mieux appréhender et gérer l'influence des facteurs naturels sur l'évolution des habitats et espèces Natura 2000	NA	Gestion spécifique des phénomènes naturels				
1007	Suivre et évaluer à long terme le site Natura 2000, les habitats, les espèces, les activités humaines et leurs interactions	CS / CC / CP / PN	Actions de centralisation et pilotage				

COPIIL N2000 18 février 2014



Résultats : objectifs opérationnels et propositions

Objectifs opérationnels	Mesures principales correspondantes
Préserver des pollutions les habitats, espèces et activités humaines du site Natura 2000	PO Gestion spécifique des pollutions
Concilier durablement les occupations et usages des sols avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000	MF Fréquentation maritime et usages des fonds marins
Concilier durablement la fréquentation de loisir du site et les pratiques associées avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000	TF Fréquentation terrestre et usages des sols
Promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000	MH Exploitation des ressources halieutiques
Garantir la pérennité des capacités d'accueil du site pour l'avifaune et les espèces animales Natura 2000, par la préservation de ces espèces et de la fonctionnalité de leurs habitats	SP Gestion spécifique des espèces
Mieux appréhender et gérer l'influence des facteurs naturels sur l'évolution des habitats et espèces Natura 2000	NA Gestion spécifique des phénomènes naturels
Suivre et évaluer à long terme le site Natura 2000, les habitats, les espèces, les activités humaines et leurs interactions	CS / CC / CP / PN Actions de centralisation et pilotage

COPIIL N2000 18 février 2014

Hierarchisation des mesures de gestion

📍 Détermination de priorités de conservation par habitat ou espèce puis pour chaque mesure :

- Etat de conservation européen, national + valeur du site (FSD)

	Habitats dunaires
	1210
	Végétation annuelle des lagunes de mer
Etat de conservation biogéographique européen	3
Etat de conservation biogéographique national	2
Evaluation de la valeur du site pour l'habitat ou l'espèce	2
Priorité de conservation	7

COPIIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

➤ Pour chaque mesure, moyenne des priorités de conservation des habitats et espèces ciblées par la mesure = priorité de conservation associée à chaque m

Optimisation environnementale des zones de concessions portuaires et de mouillages collectifs			
Habitat ou espèce ciblée par la mesure		Priorité de conservation habitat ou espèce	Moyenne
Habitats dunaires	1210	Végétation annuelle des lasses de mer	4
	2110	Dunes mobiles embryonnaires	6
	2230	Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> (Dunes blanches)	6
Habitats de falaises	2190	Dépans humides intradunales	7
	1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et bathiques	5
Habitats des grèves de galets	1220	Végétation vivace des cordons de galets	7
	1170	Récifs (du médio et supralittoral) = une partie de l'infralittoral	7
Habitats intertidaux	1140	Raplats boueux ou sableux envasés à marée basse	7
	1170	Récifs (d'une partie de l'infralittoral) = le circalittoral	7
Habitats subtidiaux	1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	6
	1160	Grandes criques et baies peu profondes	6
Mammifères marins	1349	Grand dauphin	5
	1351	Marsouin commun	6
	1361	Phoque gris	6
	A137	Grand Gravelot	5
	A138	Gravelot à collier interrompu	5
Avifaune	A130	Hultrier pie	8
	A046	Bernache cravant	7
Priorité de conservation mesure			7,000

1	2	3	4
Faible	Moyenne	Forte	Très forte

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

➤ Evaluation de l'intérêt et de la priorité finale de chaque mesure :

➤ Note d'intérêt pour chaque mesure : coût/efficacité, faisabilité, contexte local

1	2	3	4
Faible	Moyen	Fort	Très fort

➤ Addition de la valeur d'intérêt de la mesure et de la priorité de conservation associée

2	3	4	5	6	7	8
Faible	Moyenne		Forte			

	Mesure	Evaluation mesure	Priorité conservation moyenne	Evaluation priorité conservation	PRIORITE FINALE MESURE
M45	Détermination et évaluation des interactions spatiales locales entre les zones de pêche embarquées et les habitats Natura 2000	4	7,500	1	7
SP3	Mise en œuvre de mesures spécifiques des secteurs de réification et autres zones fonctionnelles pour l'aviation, limitation de la prédation	1	9,000	4	7

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Hiérarchisation des mesures de gestion Glénan

➤ Résultats :

➤ 10 mesures de priorité **forte** :

- 3 mesures « Pêche » dont 2 pêche pro
- 2 mesures « Fréquentation nautique et usages fonds marins »
- 1 mesure « Avifaune »
- 4 mesures de centralisation et pilotage

➤ 16 mesures de priorité **moyenne** :

- 5 mesures « Pollutions »
- 4 mesures « Fréquentation et usages terrestres »
- 2 mesures « Pêche »
- 2 mesures « Fréquentation nautique et usages fonds marins »
- 1 mesure « Avifaune »
- 1 mesure de centralisation et pilotage

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Hiérarchisation des mesures de gestion Glénan

➤ Résultats :

➤ 8 mesures de priorité **faible** :

- 1 mesure « Pêche »
- 1 mesure « Fréquentation nautique et usages fonds marins »
- 1 mesure « Avifaune »
- 2 mesures « Environnement naturel »
- 2 mesures « Fréquentation et usages terrestres »
- 1 mesure de centralisation et pilotage

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Hiérarchisation des mesures de gestion : Trévignon

📌 Résultats :

- 8 mesures de priorité **forte** :
 - 3 mesures « Pêche » dont 2 pêche pro
 - 1 mesure « Avifaune »
 - 4 mesures de centralisation et pilotage
- 18 mesures de priorité **moyenne** :
 - 4 mesures « Pollutions »
 - 5 mesures « Fréquentation et usages terrestres »
 - 1 mesure « Pêche »
 - 3 mesures « Fréquentation nautique et usages fonds marins »
 - 3 mesures « Avifaune » et « **Espèces** »
 - 1 mesure de centralisation et pilotage
 - Charte

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Hiérarchisation des mesures de gestion : Trévignon

📌 Résultats :

- 7 mesures de priorité **faible** :
 - 1 mesure « Pêche »
 - 1 mesure « Fréquentation nautique et usages fonds marins »
 - 1 mesure « Avifaune »
 - 1 mesure « Environnement naturel »
 - 2 mesures « Fréquentation et usages terrestres »
 - 1 mesure de centralisation et pilotage

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Examen des mesures de gestion en concertation

📌 7 Groupes de travail de septembre 2013 :

- Examen du diagnostic et des mesures de gestion
- Titre de chaque mesure et idées maîtresses

📌 4 groupes de travail en janvier 2014 :

- Examen du contenu détaillé de chaque mesure de gestion

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Fiches actions : modèle

Code	Intitulé de la mesure	Priorité
	Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux) : Objectif(s) opérationnel(s) principal(aux) auquel se rattache la mesure Objectif(s) opérationnel(s) secondaire(s) : Autre(s) objectif(s) opérationnel(s) au(x)quel(s) contribue l'action	Valeur
Habitats et espèces concernés		Activités concernées
Liste des habitats et espèces Natura 2000 identifiés dans le DOCOB concernés par la mesure.		Liste des activités humaines (ou environnement naturel) identifiées dans le DOCOB, concernées par la mesure.
Localisation		
Localisation de l'action : Secteur du site, habitats, infrastructures, sites de pratiques identifiés, etc. Hors action très spécifique et localisée, le périmètre restera très général afin de tenir compte du manque de connaissances sur la répartition des habitats, espèces et activités, et de leur évolution dans le temps.		

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan	Tome I	Tome II	Perspectives animation
Fiches actions : modèle			
Problématique et objectifs			
Explication de la problématique justifiant la mesure dans le contexte local et description des objectifs à atteindre sous forme de sous-actions (voir « Description technique » ci-dessous).			
Actions associées			
Liste des mesures :			
<ul style="list-style-type: none"> • Mesures interdépendantes (en gras) : mesures en partie ou totalement dépendantes de la présente mesure ou mesures dont dépend en partie ou totalement la présente mesure ; • Mesures complémentaires de la présente mesure dans la réduction d'une ou plusieurs pressions identifiées. 			
Description technique			
Déclinaison de la mesure en sous-actions concrètes et description technique. Mention des mesures en interaction spatiale avec la présente mesure mais ne répondant pas aux mêmes objectifs.			
COPIL N2000 18 février 2014			

Bilan	Tome I	Tome II	Perspectives animation			
Fiches actions : modèle						
Modalités de mise en œuvre						
Partenaires	Maîtres d'œuvre et partenaires techniques potentiels (non exhaustifs) pour la mise en œuvre de la mesure					
Sources potentielles de financement	Partenaires financiers potentiels (non exhaustifs) pour la mise en œuvre de la mesure					
Calendrier						
Opérations	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Sous-action(s)	Calendrier de mise en œuvre sur 6 ans de la (des) sous-action(s) prévue(s).					
Indicateurs						
Réalisation	Indicateur de réalisation de chaque sous-action de la mesure					
Résultat	Indicateur d'atteinte des objectifs et d'évaluation de l'efficacité de la mesure.					
COPIL N2000 18 février 2014						

Bilan	Tome I	Tome II	Perspectives animation
Objectifs opérationnels et fiches actions : exemples			
OO4 : Exploitation durable des ressources halieutiques et marines			
MH1	Amélioration des connaissances sur les captures accidentelles d'espèces marines Natura 2000 par les engins de pêche		
MH2	Amélioration des connaissances sur les interactions trophiques entre la pêche et les espèces marines Natura 2000		
MH3	Amélioration des connaissances sur les interactions entre les habitats Natura 2000 et les activités de pêche à pied de loisir, de pêche et récolte professionnelle à pied ou en plongée		
MH4	Amélioration des connaissances sur les interactions entre les engins de pêche embarquée (y compris pêche fantôme) et les habitats Natura 2000		
MH5	Détermination et évaluation des interactions spatiales locales entre les zones de pêche embarquée et les habitats Natura 2000		
MH6	Mise en œuvre de la circulaire du 30 avril 2013		
COPIL N2000 18 février 2014			

Bilan	Tome I	Tome II	Perspectives animation
Action	Détermination et évaluation des interactions spatiales locales entre les zones de pêche embarquée et les habitats Natura 2000		Priorité
	MHS	Objectif opérationnel principal : OO4 : Promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques et marines, compatible avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000 Objectifs opérationnels secondaires : OO7	
Habitats et espèces concernés		Activités concernées	
Habitats marins : 1110, 1140, 1160, 1170		Activités de pêche professionnelle et récréative embarquées : chaluts, dragues, bolinche, filets et casiers	
Localisation			
Ensemble du site Natura 2000 (à préciser)			
Zones de pêche embarquée professionnelle et de loisir : chaluts, dragues, bolinche, filets et casiers			
COPIL N2000 18 février 2014			

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Problématique et objectifs

La détermination des impacts réels et de leur significativité se heurte aujourd'hui à un **important défaut de connaissances, en tout premier lieu sur les surfaces totales d'habitats Natura 2000 exploités ou non par la pêche embarquée.**

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Enquête 2011-2012 sur la pêche récréative estivale
- Zones de pêche au casier des associations de pêcheurs professionnels ayant répondu à l'enquête -
- Pêche aux casters "balche-tout" à grande enclavure et à crevette -

6 associations enquêtées

22 % des pêcheurs enquêtés

Zones de pêche à la drague à coquilles Saint-Jacques
département de la Vendée - coordonnées UTM

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Problématique et objectifs

La détermination des impacts réels et de leur significativité se heurte aujourd'hui à un **important défaut de connaissances, en tout premier lieu sur les surfaces totales d'habitats Natura 2000 exploités ou non par la pêche embarquée.**

Propositions :

- **Compléter de manière exhaustive la cartographie des zones de pêche**, réalisée dans le cadre du programme MAIA (2011-2012). Pour les engins dormants, limité aux zones à enjeux (herbiers de zostères, fonds rocheux remarquables) ;
- **Evaluer pour chaque habitat le rapport entre les surfaces exploitées et non exploitées**, afin de porter un premier niveau d'évaluation du risque.

Propositions à engager à une échelle supérieure au site Natura 2000, à l'échelle biogéographique idéalement.

Actions associées

- Mesures interdépendantes
- Mesures complémentaires

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Description technique

MH5-1 : cartographie croisée des zones de pêche et des habitats Natura 2000, évaluation des surfaces d'habitats Natura 2000 exploités ou non

A mener à l'échelle biogéographique pour la pêche professionnelle aux engins traînants.

Engins traînants

- Compléter de manière exhaustive la cartographie MAIA ;
- Préciser ou mettre à jour la cartographie des habitats marins Natura 2000 et leur état de conservation : étude scientifique, approche participative auprès des professionnels ;
- Evaluation par habitat des surfaces exploitées ou non.

Engins dormants

- Préciser ou mettre à jour la cartographie des zones à enjeux forts (habitats sensibles) et leur état de conservation : herbiers et zones rocheuses remarquables : étude scientifique, approche participative auprès des professionnels ;
- Cartographie précise des zones de pêche professionnelle ou de loisir aux engins dormants sur les zones à enjeux forts ;
- Evaluation par habitats sensible des surfaces exploitées ou non.

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

MH5-2 : analyse de risque lié à la pêche embarquée sur l'état de conservation des habitats Natura 2000 à l'échelle du site et propositions

A mener à l'échelle biogéographique pour la pêche professionnelle aux engins trainants.

Engins trainants

- Analyse MNHN de risque, compte tenu des surfaces non exploitées mises en évidence et de leur état de conservation :

- Risque écarté : charte Natura 2000 : maintien en l'état des zones exploitées et non exploitées ; suivi des zones avec la profession et les services de l'état.

Sur seule proposition de la profession :

- Statut de protection des zones non exploitées : zone de cantonnement, réserve halieutique, etc. ;
- Mise en œuvre de la circulaire du 30 avril 2013 : évaluation volontaire des impacts et amélioration des pratiques de pêche sur les zones exploitées.

- Risque maintenu : mise en œuvre de la circulaire du 30 avril 2013.

Engins dormants

- Au vu des surfaces d'habitats sensibles exploitées ou non, évaluation du risque d'impacts :

- Risque écarté : sensibilisation des pratiquants ; engagement de bonnes pratiques dans une charte Natura 2000 ; suivi des zones avec la profession, les pêcheurs de loisirs et les services de l'Etat ;
- Risque maintenu : en complément, première évaluation des mauvaises pratiques et impacts associés par enquête et observations de terrain, entre autres par approche participative ; recommandations de gestion au besoin.

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Modalités de mise en œuvre

Partenaires techniques associés	Opérateur Natura 2000
	Etat : ministère de l'écologie, DREAL Bretagne, DDTM/DML/Affaires maritimes CNPMMEM/CRPMMEM/CDPMMEM FNPPFS, associations locales de plaisanciers MNHN
Sources potentielles de financement	Budget Natura 2000 : animation du site

Calendrier

Opération	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
MH5-1 : cartographie croisée des zones de pêche et des habitats Natura 2000 et évaluation des surfaces exploitées ou non	X	X				
MH5-2 : analyse du risque lié à la pêche sur les habitats Natura 2000, compte tenu des surfaces exploitées ou non et propositions			X			

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Indicateurs

Réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie croisée exhaustive des zones de pêche aux engins trainants et des habitats Natura 2000 ; Cartographie croisée des zones de pêche aux engins dormants et des habitats Natura 2000 sur les zones à enjeu (habitats sensibles) ; Evaluation du risque lié à la pêche sur les habitats Natura 2000, compte tenu des surfaces exploitées ou non ; Engagements des pêcheurs dans une charte Natura 2000 ; Outils de sensibilisation des pêcheurs aux engins dormants ; Propositions par les professionnels de la pêche aux engins trainants de statuts de protection de zones non exploitées.
Résultat	<ul style="list-style-type: none"> Préservation à long terme de l'état de conservation des habitats Natura 2000 ; Justification de mise en œuvre de la circulaire du 30 avril 2013 pour la pêche aux engins trainants ; Propositions de gestion au besoin pour la pêche aux engins dormants.

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Objectifs opérationnels et fiches actions : exemples

OO2 : Occupations et usages durables des sols

Milieu marin

MF1	Amélioration des connaissances sur les interactions entre les activités subaquatiques de loisir et les habitats Natura 2000
MF2	Amélioration des connaissances sur l'impact des ancrages et mouillages sur les habitats Natura 2000
MF3	Plan de balisage et gestion de la fréquentation en mer sur l'archipel des Glénan et l'île aux Moutons
MF4	Optimisation environnementale des zones de concessions portuaires et de mouillages collectifs
MF5	Expérimentation de mouillages écologiques

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Action	Plan de balisage et gestion de la fréquentation en mer sur l'archipel des Glénan et l'île aux Moutons	Priorité
MF3	<p>Objectif opérationnel principal</p> <p>OO3 - Conclure définitivement les occupations et usages des vifs avec la préservation des habitats et espèces marine 2000.</p> <p>Objectifs opérationnels secondaires : OO1 / OO5 / OO7</p>	6
Habitats et espèces concernés		Activités concernées
Habitats marins : 1110, 1140, 1160, 1170 Habitats d'aérien : 1210, 1210, 1220, 1290 Habitats de falaises : 1230 Habitats des grèves de galets : 1220 Avifaune des habitats précités : bernache cravant, tadoune de Belon, limzotes, oiseaux marins côtiers en particulier Mammifères marins		Sports nautiques Plaisance Pêche de loisir embarquée Transport de passagers Pêche professionnelle de l'ormeau et du pousse-pied
Localisation		
Archipel des Glénan et l'île aux Moutons (à préciser) Zones à herbiers de zostères (en vert, à mettre à jour) Zones rocheuses (non cartographiées) supportant une épifaune remarquable Zones fonctionnelles (en rouge, à préciser) littorales et supralittorales de l'avifaune		

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Problématique et objectifs

Ancrages et mouillages sur herbiers, dérangement espèces, avifaune en particulier, pollutions eaux : impacts connus mais évaluation difficile. Amélioration des connaissances prévue mais actions envisageables sans attendre e car données déjà disponibles.

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Fouquierias

- Zones de mouillages collectifs et mouillages à l'ancre -
 - Observations cumulées sur l'été 2011 (4 survols aériens) -
 - Interactions avec les herbiers de zostères -

Légende

- Herbiers de zostères
- Zones de mouillages collectifs
- Mouillages à l'ancre
- Observations cumulées sur l'été 2011 (4 survols aériens)
- Interactions avec les herbiers de zostères

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Légende

- Reposoir
- Zone d'alimentation
- Zone de nidification
- Embarcations

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Problématique et objectifs

Ancrages et mouillages sur herbiers, dérangement espèces, avifaune en particulier, pollutions eaux : impacts connus mais évaluation difficile. Amélioration des connaissances prévue mais actions envisageables sans attendre car données déjà disponibles.

La mesure proposée consiste donc concrètement à :

- déterminer sur certaines périodes et sur la base des connaissances actuelles et encore à acquérir, des secteurs maritimes insulaires dédiés à la navigation et aux mouillages fixes et à l'ancre, ainsi que des secteurs de préservation de la biodiversité : zones de protection des herbiers (mouillages et ancrages exclus), zones de préservation de la qualité des eaux (mouillages et ancrages exclus de navires non équipés de cuves de récupération des eaux usées), zones de tranquillité (toutes formes de navigation exclues) ;
- mettre en œuvre de manière pérenne, et évolutive au besoin, le plan de balisage ainsi déterminé, ainsi que la communication et la sensibilisation associées.

Mesures de communication et de sensibilisation associées cruciales.

Actions associées

- Actions dépendantes
- Actions complémentaires

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Description technique

MF3-1 : élaboration du plan de balisage de l'archipel des Glénan et l'île aux Moutons

- Définition des modalités de la concertation : organisation, parties prenantes ;
- Analyse des données existantes et à venir, élaboration de propositions : **zones de protection des herbiers** (mouillages et ancrages exclus), **zones de préservation de la qualité des eaux** (mouillages et ancrages exclus de navires non équipés de cuves de récupération des eaux usées), **zones de tranquillité** (toutes formes de navigation exclues) ;

MF3-2 : mise en œuvre et suivi du plan de balisage de l'archipel des Glénan et l'île aux Moutons

- Détermination en concertation des modalités réglementaires et techniques de zonage et des modalités de gestion ;
- Mise en œuvre du plan de balisage, suivi et contrôle du respect du plan de balisage, réajustement au besoin ;

MF3-3 : sensibilisation et communication sur le plan de balisage de l'archipel des Glénan et l'île aux Moutons

- Identification précise des populations à cibler et du rayon d'intervention ;
- Réflexion et choix de supports et modes de communication adaptés ;
- Stratégie de communication et sensibilisation inscrite sur le long terme ;
- Engagements dans une charte Natura 2000.

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Modalités de mise en œuvre

Partenaires	Opérateur Natura 2000 Etat : Préfecture maritime, DREAL Bretagne, DDTM/DMU/Affaires maritimes AAMP
	Collectivités territoriales Usagers du site : associations de plaisanciers, clubs de plongée sous-marine, etc. Bureaux d'études et entreprises spécialisées
Sources potentielles de financement	Budgets Natura 2000 : animation du site et études Contrats Natura 2000 marins Europe : FEDER, FSEMER, LIFE Etat : ministère de l'écologie, DREAL Bretagne AAMP

Calendrier

Opération	18	19	19/2	19/3	19/4	19/5
MF3-1 : élaboration du plan de balisage	X	X	X	X		
MF3-2 : mise en œuvre du plan de balisage et suivi					X	X
MF3-3 : communication et sensibilisation des usagers du site			X	X	X	X

Indicateurs

Réalisation	- Proposition d'un plan de balisage sur l'archipel des Glénan et l'île aux Moutons ; - Mise en œuvre et suivi du plan de balisage ; - Qualité de sensibilisation des usagers du site : connaissance et respect du plan de balisage.
Résultat	- Réduction ou suppression de l'impact des mouillages ou ancrages sur les herbiers de zostères ou les zones rocheuses remarquables ; - Réduction ou suppression de l'impact du dérangement sur l'avifaune et le phoque gris ; - Réduction ou suppression de l'impact de la pollution des eaux sur les habitats et les espèces sensibles.

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Objectifs opérationnels et fiches actions : exemples

OO2 : Occupations et usages durables des sols

Milieu terrestre

TF1	Amélioration des connaissances sur les impacts du piétinement et de l'écrasement sur les habitats Natura 2000
TF2	Amélioration des connaissances et lutte contre les espèces invasives
TF3	Amélioration des pratiques d'occupation et d'usage des espaces terrestres
TF4	Entretien des milieux
TF5	Mise en défens des habitats terrestres sensibles et/ou impactés, ou aménagements spécifiques
TF6	Amélioration des connaissances sur les impacts de certains aménagements anthropiques littoraux et suivi des phénomènes morphosédimentaires sur le site Natura 2000

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan	Tome I	Tome II	Perspectives animation
	Action Amélioration des pratiques d'occupation et d'usage des espaces terrestres		Priorité 4
	TF3 <small>Objectif opérationnel principal</small> O02 : Concilier durablement les occupations et usages des sols avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000 <small>Objectifs opérationnels secondaires</small> : O03 / O04 / O05 / O07		
	Habitats et espèces concernés Tous habitats et flore terrestres sauf ourliets à <i>Brachypodium pinnatum</i> , fourrés à <i>Cytisus scoparius</i> et à <i>Ulex europaeus</i> , ronciers et prairies-ronciers Habitats marins : S10, S140, S170 Faune des habitats priorités : gravelot à collier, limemou, hultrier pie et autres limcocks, tadone de Belon, bémache cravant, sternes et oiseaux marins côtiers en particulier	Activités concernées Occupation et usages associés des sols Pêche de loisir Sports nautiques Navigation de plaisance Aquaculture	
Localisation Anse de Penfoulic Ile aux Moutons Archipel des Glénan (à préciser)			

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan	Tome I	Tome II	Perspectives animation
	Problématique et objectifs		
	Habitats terrestres littoraux et intertidaux : pression constante de piétinement et écrasement, liée aux emprises au sol des constructions et aménagements sur le site Natura 2000, ainsi qu'aux usages directement associés : constructions définitives ou temporaires, zones de dépôt ou stockage de matériel/matériaux, zones de campings, aires de jeux.		
	Dérangement avifaune lié aux occupations et usages des sols Impacts potentiels connus mais évaluation précise difficile. Amélioration des connaissances prévue mais actions envisageables sans attendre car données disponibles.		

COPIL N2000 18 février 2014

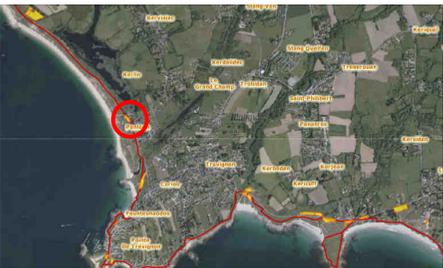
Bilan	Tome I	Tome II	Perspectives animation
	Occupation du sol par le CNG à Penfret		Cheminement et canalisation de la circulation sur Penfret
	0 150 300 mètres		

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan	Tome I	Tome II	Perspectives animation

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation




COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Problématique et objectifs

Habitats terrestres littoraux et intertidaux : pression constante de piétinement et écrasement, liée aux emprises au sol des constructions et aménagements sur le site Natura 2000, ainsi qu'aux usages directement associés : constructions définitives ou temporaires, zones de dépôt ou stockage de matériel/matériaux, zones de campings, aires de jeux.

Dérangement avifaune lié aux occupations et usages des sols

Impacts potentiels connus mais évaluation précise difficile. Amélioration des connaissances prévue mais actions envisageables sans attendre car données disponibles.

La présente mesure vise donc :

- une **réorganisation**, une **optimisation** ou une **définition des emprises des sols et usages associés** sur les secteurs insulaires sensibles ou affectés par le dérangement, le piétinement ou l'écrasement ;
- une **sensibilisation** des usagers du site aux réaménagements et affectations des occupations et usages des sols, à la problématique du dérangement, du piétinement, de l'écrasement et aux bonnes pratiques.

Actions associées

- Actions dépendantes
- Actions complémentaires

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Description technique

TF3-1 : réorganisation, optimisation, définition et suivi des emprises et usages des sols sur les îles

- Etat des lieux et évaluation de l'occupation et des usages des sols ainsi que de la gestion actuelle, sur les secteurs insulaires sensibles ou affectés par le dérangement, le piétinement ou l'écrasement ;
- Poursuite des actions en cours ou propositions de réorganisation, optimisation ou définition de l'occupation et des usages des sols, selon les enjeux identifiés : modalités de mise en œuvre à définir en concertation (gestionnaires, propriétaires, usagers). Exemples d'actions envisageables :

- Réorganisation (concentration, déplacement) d'occupations ou d'usages des sols (aires de jeux, zone de camping, cunégonde, voirie, etc.) ;
- Définition de types et de modalités raisonnées d'occupations et usages sur certains espaces (dépôt ou stockage de matériels/matériaux, pique-nique, manifestation sportive ou culturelle, rassemblements divers, etc.) ;
- Nettoyage de secteurs affectés par des occupations et usages révolus ou actuels (remblais, décharge sauvage, reliquats de constructions, etc.).

En adéquation avec les mesures : lutte contre les espèces invasives, entretien des milieux, mise en défens zones fonctionnelles avifaune et habitats terrestres, amélioration des connaissances sur les impacts des aménagements anthropiques littoraux et suivi des phénomènes morphosédimentaires.

- Suivi et évaluation périodique des habitats, espèces et des activités, réorientation des mesures au besoin.

TF3-2 : sensibilisation des usagers du site

- Sensibilisation des usagers du site, engagements dans une charte Natura 2000.

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Modalités de mise en œuvre

Partenaires	Opérateur Natura 2000 Etat : DOTM/DML/Affaires maritimes CBMB Réserve Naturelle Nationale de Saint-Nicolas, CELRL collectivités territoriales Usagers du site, propriétaires privés
	Budget Natura 2000 : animation du site Contrat Natura 2000 Réserve Naturelle Nationale de Saint-Nicolas, CELRL collectivités territoriales

Calendrier

Opération	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
TF3-1 : réorganisation, optimisation ou définition des occupations et usages des sols	x	x	x	x		
TF3-2 : sensibilisation des usagers du site	x	x	x	x	x	x

Indicateurs

Réalisation	- Réaménagement, optimisation, ou définition sur certains espaces, des occupations et usages des sols ; - Outils de sensibilisation des usagers du site au dérangement, piétinement, écrasement et aux actions menées en termes d'occupations et usages des sols.
Résultat	- Amélioration des bonnes pratiques des usagers du site ; - Maintien ou amélioration de la dynamique naturelle de la végétation par maîtrise de l'occupation et des usages des sols sur les habitats ou espèces sensibles ou impactés par le dérangement, le piétinement ou l'écrasement.

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Objectifs opérationnels et fiches actions : exemples

OOS : Pérennité des capacités d'accueil du site pour les espèces animales

SP1	Amélioration des connaissances sur l'impact du prélèvement cynégétique
SP2	Amélioration des connaissances sur le dérangement des espèces Natura 2000 et la prédation de l'avifaune
SP3	Mise en défens ou aménagements spécifiques des secteurs de nidification et autres zones fonctionnelles pour l'avifaune, limitation de la prédation

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Action	Mise en défens ou aménagements spécifiques des secteurs de nidification et autres zones fonctionnelles pour l'avifaune, limitation de la prédation	Priorité	7
SP3	<p>Objectif opérationnel principal :</p> <p>OD1 : Garantir la pérennité des capacités d'accueil du site pour l'avifaune et les espèces animales Natura 2000, par la préservation de son régime et de la fonctionnalité de ses habitats.</p> <p>OD2 : Minimiser l'impact et gérer l'influence des facteurs externes sur l'avifaune des îles et l'espèce Natura 2000.</p> <p>Objectif opérationnel secondaire : O02 / O03 / O07</p>		
Habitats et espèces concernés		Activités concernées	
Avifaune terrestre du site, en particulier nicheuse : hulrieux pie, tadome de Balon, gravelot à collier interrompu, sternes, coromoran et goellands.		Occupations et usages des sols Activités touristiques Sports nautiques Pêche de loisir Navigation de plaisance Activités cynégétiques Récolte des algues de rivet Aquaculture Activités naturalistes et de recherche scientifique	
Localisation			
Archipel des Glénan et Ile aux Moutons			
Zones fonctionnelles de l'avifaune, de nidification en priorité (en rouge, non exhaustives)			
			

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Problématique et objectifs

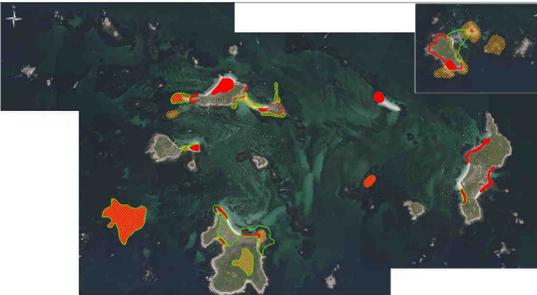
Fréquentation importante et dérangement de l'avifaune. Impacts difficiles à évaluer. Amélioration des connaissances prévue mais actions envisageables dès à présent sur zones prioritaires car données disponibles.

Concernant la, si des mesures de lutte contre la prédation, à analyser avec soin, actions destructrices en dernier recours.

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 "Archipel des Glénan" : zones fonctionnelles connues de l'avifaune d'intérêt communautaire -
 - Archipel des Glénan, îles aux moutons et ses îlots : Gravelot à collier interrompu -

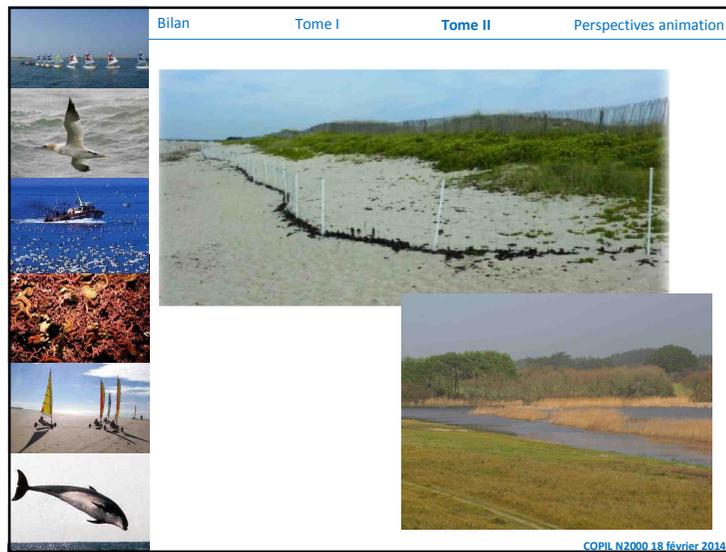
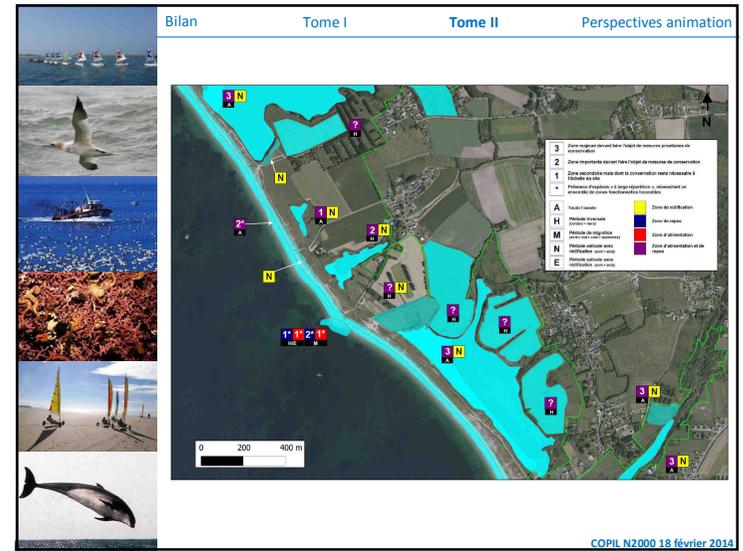


Légende

Reposoir
 Zone d'alimentation
 Zone de nidification

0 0,5 1,0
 Kilomètres nautiques
 Sources des données :
 - Carte IGN - IGN/RSMAE 2007
 - IGN/MNHN 2005 - IGN/RSMAE 2011
 - Carte IGN/RSMAE - IGN/RSMAE 2011
 - IGN/RSMAE - IGN/RSMAE 2011
 - IGN/RSMAE - IGN/RSMAE 2011
 Réalisation : Centre de Recherche R. Rapp, 2013

COPIL N2000 18 février 2014



Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Problématique et objectifs

Fréquentation importante et dérangement de l'avifaune. Impacts difficiles à évaluer. Amélioration des connaissances prévue mais actions envisageables dès à présent sur zones prioritaires car données disponibles.

Concernant la, si des mesures de lutte contre la prédation, à analyser avec soin, actions destructrices en dernier recours.

Sur la base des connaissances existantes ou acquises, la mesure vise donc à accompagner et encadrer la fréquentation sur les zones fonctionnelles à forts enjeux pour l'avifaune, par :

- la mise en place ciblée d'équipements de mise en défens ou assimilés, la lutte contre la prédation, le suivi, l'évaluation et l'adaptation de ces actions ;
- une sensibilisation des usagers du site à la problématique du dérangement et aux bonnes pratiques.

Actions associées

- Actions dépendantes
- Actions complémentaires

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Description technique

SP3-1 : installation d'équipements de mise en défens et suivi des sites aménagés

- Etat des lieux et évaluation de la gestion locale actuelle des secteurs sensibles ;
- Poursuite des actions en cours ou propositions selon les enjeux identifiés, techniques et modalités de mise en œuvre et entretien à définir en concertation (gestionnaires, propriétaires, usagers) :

- Mise en défens et assimilés : ganivelles, enclos, écrans végétaux et talus, canalisations de fréquentation, etc.
- Prédation : effarouchement, dispositifs de protection des nids, piégeage, tir, etc.

Sous-action en adéquation avec les mesures : lutte contre les espèces invasives, amélioration des pratiques d'occupation et d'usage des espaces terrestres, mise en défens des habitats terrestres, entretien des milieux, amélioration des connaissances sur les impacts de certains aménagements anthropiques littoraux et suivi des phénomènes morphosédimentaires

- Suivi et évaluation périodique des populations et des activités sur les secteurs aménagés, réorientation des mesures au besoin.

SP3-2 : sensibilisation des usagers du site

- Sensibilisation des usagers du site, engagements dans une charte Natura 2000.

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Modalités de mise en œuvre

Partenaires	Opérateur Natura 2000 Etat : DDTM/DML/Affaires maritimes Réserve Naturelle Nationale de Saint-Nicolas, CELRL, collectivités territoriales Associations environnementales et de chasse
Sources potentielles de Financement	Budget Natura 2000 : animation du site Contrat Natura 2000 Réserve Naturelle Nationale de Saint-Nicolas, CELRL, collectivités territoriales

Calendrier

Opération	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
SP3-1 : mises en défens de zones fonctionnelles et suivi	x	x	x	x	x	x
SP3-2 : sensibilisation des usagers du site sur le dérangement et les mises en défens réalisées	x	x	x	x	x	x

Indicateurs

Réalisation	- Mises en défens de zones fonctionnelles pour l'avifaune ; - Outils de sensibilisation des usagers du site au dérangement et aux mises en défens.
Résultat	- Amélioration des bonnes pratiques des usagers du site ; - Maintien ou amélioration des capacités d'accueil des zones fonctionnelles pour l'avifaune.

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Contrats Natura 2000

- 📌 **Quoi ?** : Ensemble d'actions et engagements rémunérés contribuant à la conservation des habitats et espèces Natura 2000
- 📌 **Qui ?** : Tout titulaire de droits réels ou personnels, professionnels et utilisateurs des espaces marins.
- 📌 **Comment ?** : Un contrat avec un cahier des charges annexé comportant des engagements rémunérés et contrôlés, d'une durée maximale de 5 ans

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Exemple de cahier des charges

A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

- **Objectifs de l'action :**

L'action concerne la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression des ongulés (randonneurs, chevaux, chèvres, grand gibier ...) dans les zones hébergeant des types d'habitats ou des espèces d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'orcion, à l'abrutissement ou aux risques inhérents à la divagation des troupeaux, ainsi qu'aux dégradations (dépôts d'ordures entraînant une eutrophisation).

Cette action peut également permettre de préserver des espèces au profit d'espèces sensibles au dérangement comme par exemple le balteux/pêcheur pendant sa période de nidification.

Il faut cependant souligner qu'il peut s'agir d'une action coûteuse : c'est donc une action à ne mobiliser que dans des situations réellement préoccupantes.

Enfin, l'aménagement d'accès existants et créant des impacts négatifs peut être envisagé à partir du moment où il ne s'agit pas simplement d'un moyen pour mettre en place l'ouverture au public.

- **Action complémentaire :**
Cette action est complémentaire de la l'action A32329P sur les dessertes (détournement des sentiers, renforcement des barrières, mise en place d'obstacles appropriés) et de l'action A32326P (pose de panneaux d'interdiction de passage).
- **Articulation des actions :**
En milieu forestier, il convient de mobiliser l'action F22710
- **Conditions particulières d'éligibilité :**

- L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir un site au public

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Exemple de cahier des charges

- Engagements :**

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux, grillage, clôture - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu. - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures - Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones - Entretien des équipements - Etudes et frais d'impact (ex : réalisation d'un plan d'intervention) - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :**

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des lectures ou des pièces de valeur probante équivalente



COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Exemple de cahier des charges

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernées par l'action :**

Habitats :

- 1340, Prés salés intérieurs - 2270, Dunes avec forêts à *Pinus pinea* et/ou *Pinus pinaster* - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Mégropotamion ou l'hydrocharition - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 6170, Pelouses calcaires alpines et subalpines - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embousonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (sites d'orchidées remarquables) - 6410, Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinia caerulea*) - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (" pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et trentenianées - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7220, Sources pérennantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*) - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* - 8120, Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpin (*Thlaspietea rotundifolii*) - 9150, Hétraies calcaires médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*

Espèce (s) :

- 1010, *Vertigo moulinsiana* - 1029, *Margaritifera margaritifera* - 1032, *Unio crassus* - 1090, *Lampetra planeri* - 1100, *Salmo salar* - 1163, *Cottus gobio* - 1169, *Bombina variegata* - 1190, *Discoglossus montaloni* - 1217, *Testudo hermanni* - 1220, *Emys orbicularis* - 1750, *Liquidaria sibirica* - 1902, *Cypripedium calceolus* - A021, *Dactylorhiza fuchsii* - A023, *Nycticorax nycticorax* - A027, *Egretta alba* - A030, *Ciconia nigra* - A034, *Platyleia leucorodia* - A076, *Gypaetus barbatus* - A077, *Nepheon percheronensis* - A078, *Gyps fulvus* - A079, *Aegypius monachus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A091, *Aquila chrysaetos* - A092, *Hieraaetus pennatus* - A093, *Hieraaetus fasciatus* - A094, *Pandion haliaetus* - A103, *Falco peregrinus* - A106, *Tetrao urogallus* - A131, *Himantopus himantopus* - A176, *Larus melanocephalus* - A193, *Sterna hirundo* - A196, *Sterna bergii* - A198, *Chlidonias hybridus* - A197, *Chlidonias niger* - A218, *Rufus rufus* - A400, *Ardeotis gentilis erigonii* - A407, *Lagopus mutus pyrenaicus* - A408, *Lagopus mutus helveticus* - A409, *Tetrao tetrix tetrix*



COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Contrats Natura 2000

Liste des cahiers des charges des contrats Natura 2000 potentiellement mobilisables sur le site

Entretien des milieux
Amélioration des pratiques d'occupation et d'usage des espaces terrestres

A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

A32310R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles

A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires

A32331 : Réhabilitation et protection de systèmes lagunaires

Amélioration des connaissances et lutte contre les espèces invasives

A32320P/R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

COPIL N2000 18 février 2014

Bilan Tome I Tome II Perspectives animation

Contrats Natura 2000

Mise en défens des habitats terrestres sensibles et/ou impactés, ou aménagements spécifiques
Mise en défens ou aménagements spécifiques des secteurs de nidification et autres zones fonctionnelles pour l'avifaune, limitation de la prédation

A32323P : Aménagements artificiels en faveur d'espèces justifiant la désignation d'un site

A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

A32327P : Opérations innovantes au profit d'espèces ou habitats

A32330 P et R : Maintien ou création d'écrans végétaux littoraux pour réduire l'impact des embruns pollués sur certains habitats côtiers sensibles

A32329P : Lutte contre l'érosion des milieux duaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière plage

Sensibilisation générale, ciblée et sur site, promotion de bonnes pratiques

A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Amélioration des connaissances sur les impacts des macrodéchets sur les habitats et espèces Natura 2000, amélioration des modalités actuelles de gestion

A32332 : Restauration des hautes de mer

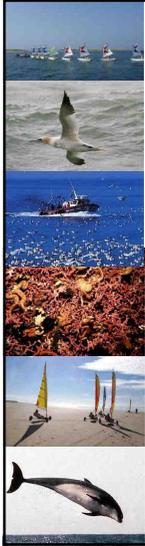
COPIL N2000 18 février 2014

Bilan	Tome I	Tome II	Perspectives animation
Contrats Natura 2000			
Exemples d'actions identifiées dans la circulaire du 19/10/10, et pouvant donner lieu à un contrat Natura 2000 marin, dans le cadre de l'action « A32327P : Opérations innovantes au profit d'espèces ou habitats » (Liste non exhaustive)			
Amélioration des connaissances sur les interactions entre les activités sub-aquatiques de loisir et les habitats Natura 2000 Plan de balisage et gestion de la fréquentation en mer sur l'archipel des Glénan et l'île aux Moutons Optimisation environnementale des zones de concessions portuaires et de mouillages collectifs Expérimentation de mouillages écologiques			
Nettoyage des zones de corps morts abandonnés			
Création d'une zone de mouillage et d'équipements légers pour des navires de plaisance			
Création d'une zone de mouillage pour la plongée			
Zone de mouillages existante de plaisance : remplacement par des mouillages « écologiques »			
Zone de mouillages existante de plongée : remplacement par des mouillages « écologiques »			
Remplacement d'un balisage classique par un balisage « écologique »			
COPIL N2000 18 février 2014			

Bilan	Tome I	Tome II	Perspectives animation
Charte Natura 2000			
<ul style="list-style-type: none"> Quoi ? Ensemble d'engagements contribuant à la conservation des habitats et espèces Natura 2000 Qui ? Tout titulaire de droits réels ou personnels, professionnels et utilisateurs des espaces marins. Adhésion individuelle ou collective Contenu : <ul style="list-style-type: none"> Informations et recommandations générales (bonnes pratiques) Engagements spécifiques non rémunérés, soumis à contrôle <ul style="list-style-type: none"> généraux par habitat ou espèce par activité Avantages : mise en valeur de l'engagement d'un acteur ou usager, exonération de la TFPNB, dispense d'évaluation d'incidences Natura 2000 : manifestations sportives ou culturelles récurrentes et similaires d'une année à l'autre 			
COPIL N2000 18 février 2014			

Bilan	Tome I	Tome II	Perspectives animation
Charte Natura 2000			
<ul style="list-style-type: none"> Obligation réglementaire du DOCOB : engagements minimaux à ce stade, à approfondir en animation Base de travail : Charte du site Natura 2000 « Baie du Mont Saint-Michel », en annexe du DOCOB 			
Suivi et évaluation			
<ul style="list-style-type: none"> Actions : indicateurs de suivi et évaluation, à préciser Opérations associées aux actions : sensibilisation, amélioration des connaissances, suivis, approches participatives, collaboration Etat, périmètre Natura 2000 ➔ actions spécifiques centralisatrices Habitats, espèces, activités : une action spécifique centralisatrice de suivi (CC2) DOCOB : <ul style="list-style-type: none"> Outil Aten (SUDOCO) Bilans annuels en COPIL et rapports d'activités Evaluation périodique des états de conservation (tous les 6 ans) 			
COPIL N2000 18 février 2014			

Bilan	Tome I	Tome II	Perspectives animation
Perspectives en animation : 2014 - 2015			
<ul style="list-style-type: none"> Finalisation du DOCOB : habitats marins et charte Elaboration et mise en œuvre des outils fondamentaux du DOCOB : <ul style="list-style-type: none"> Stratégie de sensibilisation et tableau de bord associé (CS) Stratégie de suivis et amélioration des connaissances et tableau de bord associé (CC1, CC2) Mise en œuvre des actions prioritaires et besoins associés : <ul style="list-style-type: none"> Etudes pêche professionnelle (MH4) et cartographie exhaustive de la pêche aux engins traïnants (MH5) Etats de conservation des habitats marins (CC1) Programme Life pêche à pied (MH3) Amélioration des connaissances et suivis avifaune (CC1, CC2) + mise en défens (SP3) Amélioration des connaissances ancrages/mouillages (MF2) et plan de balisage (MF3) Gestion des habitats terrestres (TF) Etudes d'incidences N2000 (CP2) 			
COPIL N2000 18 février 2014			



Merci de votre attention

Pascal Ragot, chargé de mission Natura 2000
« Glénan – Trévignon »
pascal.ragot@ville-fouesnant.fr

Martin De Baets, chargé de mission Natura 2000
« Trévignon »
martin.debaets@tregunc.fr